

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SEKENS™

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : CYS3-00T8-700S-22XD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/importateur

CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
3 Rond-Point des Saules
Immeuble Le Renaissance
78280 Guyancourt
FRANCE

Information aux clients : +33 1 30 23 13 13

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Persistant, mobile et toxique	EUH450: Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH450	Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.

Conseils de prudence : Prévention:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs ou aérosols.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 + P331 EN CAS D'INGESTION: appelez immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou le docteur/médecin. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène
Clopyralid

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0 Date de révision: 18.05.2026 Numéro de la FDS: 800080004512 Date de dernière parution: 24.09.2024
Date de la première version publiée: 31.01.2024

	No.-Index REACH Numéro d'enregistrement		
Fluroxypyr-meptyl	81406-37-3 279-752-9 607-272-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	13,9
Clopyralid	1702-17-6 216-935-4 607-231-00-1	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 1; H410 PMT; EUH450 EUH066 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	7,7
Florasulame	145701-23-1 613-230-00-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	0,24
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène	Non attribuée 922-153-0 01-2119451097-39-XXXX	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 40 - < 50
Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide	Non attribuée 909-125-3 01-2119974115-37-XXXX	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système res-	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0 Date de révision: 18.05.2026 Numéro de la FDS: 800080004512 Date de dernière parution: 24.09.2024
Date de la première version publiée: 31.01.2024

		piratoire) Aquatic Chronic 3; H412	
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	68953-96-8 273-234-6 01-2119964467-24-XXXX	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 10
hexan-1-ol	111-27-3 203-852-3 603-059-00-6 01-2119487967-12-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 3
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène	1189173-42-9 01-2119463583-34-XXXX	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

traitement.

Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du Centre Antipoison ou du médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation des yeux
Irritation de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Une exposition excessive peut aggraver l'asthme et d'autres troubles respiratoires déjà présents (par ex., l'emphysème, la bronchite et le syndrome d'irritation des bronches). Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient.
Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider.
L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'oedème pulmonaire, peut tarder. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être mises sous observation de 24 à 48 heures en cas de détresse respiratoire.
En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique.
Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité.
La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin.
Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0	Date de révision: 18.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004512	Date de dernière parution: 24.09.2024 Date de la première version publiée: 31.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Éviter la formation d'aérosols.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ne pas fumer.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas avaler.
Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides. Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Clopyralid	1702-17-6	TWA	10 mg/m3	Corteva OEL

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.
S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate.
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 4 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 120 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0	Date de révision: 18.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004512	Date de dernière parution: 24.09.2024 Date de la première version publiée: 31.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué.
Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère.
Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: liquide
Couleur	: Jaune à brun
Odeur	: Aromatique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: env. 100 °C Méthode: Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93
Température d'auto-	: Aucun(e) en-dessous de 400°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0	Date de révision: 18.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004512	Date de dernière parution: 24.09.2024 Date de la première version publiée: 31.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

inflammation

pH : 2,49 (23,7 °C)
Méthode: CIPAC MT 75
(suspension aqueuse 1%)

Viscosité
Viscosité, cinématique : 7,8 cSt (40 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 1,0399 (20 °C)
Méthode: Méthode A3 de la CE

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non

Propriétés comburantes : Non

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Tension superficielle : 36,1 mN/m, 25 °C, Méthode A5 de la CE

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Des bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 3,35 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Estimation
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CL50 (Rat, mâle): 4,58 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Estimation
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0	Date de révision: 18.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004512	Date de dernière parution: 24.09.2024 Date de la première version publiée: 31.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

terne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,16 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Clopyralid:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,47 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration., La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Florasulame:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg
DL50 (Souris): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,0 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,778 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldecane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,551 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE 401 ou équivalent
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.000 - < 1.600 mg/kg
Méthode: OCDE 402 ou équivalent
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

hexan-1-ol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 720 mg/kg
Remarques: Les observations sur des animaux comprennent:
Peut provoquer une dépression du système nerveux central.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,05 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: vapeur
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 1.500 - < 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Concentration maximale pouvant être atteinte..
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

- Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

- Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Clopyralid:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation de la peau
Remarques	:	Pour un ou des produits semblables:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation de la peau

hexan-1-ol:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux
Remarques	:	Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Clopyralid:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Corrosif

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Corrosif
Remarques	:	Pour un ou des produits semblables:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce	:	Lapin
--------	---	-------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Résultat : Corrosif

hexan-1-ol:

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 4 h
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Remarques	: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE Ligne directrice 429
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Clopyralid:

Type de Test	: Magnusson & Kligman method
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Florasulame:

Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	: Pour un ou des produits semblables:

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyoctanamide:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Type de Test	: Test de Buehler
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	: Pour un ou des produits semblables:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	: Pour un ou des produits semblables:

hexan-1-ol:

Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	: Pour un ou des produits semblables:

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.
--	---

Clopyralid:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.
--	---

Florasulame:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.
--	---

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.
--	--

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0	Date de révision: 18.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004512	Date de dernière parution: 24.09.2024 Date de la première version publiée: 31.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

hexan-1-ol:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Clopyralid:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Florasulame:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Cancérogénicité - Evaluation : Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire., Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.

hexan-1-ol:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer lors des études d'application cutanée sur des animaux.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Cancérogénicité - Evaluation : Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire., Cependant, l'applicabilité de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

ceci aux humains n'est pas connue.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Clopyralid:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
Le clopyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale.

Florasulame:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.
- Evaluation

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.
- Evaluation

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

hexan-1-ol:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation Pour un ou des produits semblables; N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Clopyralid:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Florasulame:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

hexan-1-ol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Tractus gastro-intestinal.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Clopyralid:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Florasulame:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

hexan-1-ol:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0	Date de révision: 18.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004512	Date de dernière parution: 24.09.2024 Date de la première version publiée: 31.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Lemna gibba): 0,0424 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 7 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 221
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0622 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 248,21 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel.
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 86,7 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 200 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0	Date de révision: 18.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004512	Date de dernière parution: 24.09.2024 Date de la première version publiée: 31.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

	Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Test de renouvellement statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Algues vertes): > 1,02 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée)): > 1,410 mg/l Durée d'exposition: 96 h CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0113 mg/l Durée d'exposition: 14 jr NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,00079 mg/l Durée d'exposition: 14 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,32 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,0605 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: > 1.000 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel. Durée d'exposition: 5 jr Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

Clopyralid:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 99,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 99 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 33,1 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): 0,0089 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Type de Test: Statique
Méthode: OCDE ligne directrice 239

CE50r (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): > 3 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Type de Test: Statique
Méthode: OCDE ligne directrice 239

Toxicité pour les microorganismes : (Bactérie): > 100 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10,8 mg/l
Point final: Divers
Durée d'exposition: 34 jr
Espèce: *Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 17 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Point final: survie
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: 1465 mg/kg poids corporel.
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 8 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 98,1 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Florasulame:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 292 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,00894 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 119 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique
- NOEC: > 2,9 mg/l
Point final: Divers
Durée d'exposition: 33 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Type de Test: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 38,90 mg/l
Point final: croissance
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
- NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): 50,2 mg/l
Point final: croissance
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.320 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
- DL50 par voie orale: 1047 mg/kg poids corporel.
Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)
- CL50 par voie alimentaire: > 5.000 ppm
Durée d'exposition: 8 jr
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
- DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,9 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14,8 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Statique Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 16,06 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Pour un ou des produits semblables: NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 1,8 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: >= 0,71 mg/l Durée d'exposition: 35 jr Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	EC10: 1,3 mg/l Point final: taux de reproduction Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnies Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0	Date de révision: 18.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004512	Date de dernière parution: 24.09.2024 Date de la première version publiée: 31.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (poisson zèbre (Brachydanio rerio)): 31,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 62 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 29 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 550 mg/l
Point final: Taux respiratoires.
Durée d'exposition: 3 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,23 mg/l
Point final: survie
Durée d'exposition: 72 jr
Espèce: Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri)
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,18 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

hexan-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 97,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: Autres lignes directrices

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 201 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 79,7 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Protozoa (Protozoaire)): 300,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 3 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 32 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD : 2,2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse
Dégradation par périodes de demi-vie: 454 jr

Clopyralid:

Biodégradabilité : Type de Test: évolution du CO2
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 5 - 10 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Tests de simulation de la biodégradation : Compartiment de l'Environnement: Sol
Type de valeur: DT50
Valeur: 4,9 - 64,6 jr
Méthode de mesure: OCDE ligne directrice 307
Remarques: Estimé à l'aide du modèle cinétique du premier

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0	Date de révision: 18.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004512	Date de dernière parution: 24.09.2024 Date de la première version publiée: 31.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

ordre simple (SFO).

Compartiment de l'Environnement: Eau douce
Type de valeur: DT50
Valeur: > 500 jr
Méthode de mesure: OCDE ligne directrice 308
Remarques: système total

Compartiment de l'Environnement: Eau douce
Méthode de mesure: OCDE ligne directrice 309
Remarques: Stable

ThOD : 0,71 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse
pH: 4 - 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Stable

Photodégradation : Type de Test: Demi-vie (photolyse directe)
Remarques: Aucune photodégradation

Florasulame:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 2 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 0,012 kg/kg
Le temps d'incubation: 5 jr

ThOD : 0,85 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: > 30 jr

Photodégradation : Constante de vitesse: 7,04E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Biodégradabilité : Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).
En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 63,63 %
Durée d'exposition: 29 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Tests de simulation de la biodégradation : Type de valeur: DT50
Valeur: 462 jr
Température: 25 °C
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2,890 mg/g

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 2,9 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

hexan-1-ol:

Biodégradabilité : Concentration: 2 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 61 %
Durée d'exposition: 30 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Concentration: 5 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 77 %
Durée d'exposition: 30 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Facteur de bioconcentration (FBC): 26

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: 5,04

Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Clopyralid:

Bioaccumulation

: Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): < 1
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: -2,63

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Florasulame:

Bioaccumulation

: Espèce: Poisson
Durée d'exposition: 28 jr
Température: 13 °C
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,8
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: -1,22

pH: 7,0

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.
Pour un ou des produits semblables:
Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: < 3,44 (20 °C)

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: 4,6

Méthode: OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0	Date de révision: 18.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004512	Date de dernière parution: 24.09.2024 Date de la première version publiée: 31.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

hexan-1-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,8
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.
Pour un ou des produits semblables:
Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 6200 - 43000
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Clopyralid:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 4,9 ml/g
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol : Type de Test: dissipation du champ
Temps de dissipation: 0,16 - 23,7 Jrs

Florasulame:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 4 - 50 ml/g
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 0,7 - 4,5 jr

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 527,3 ml/g
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version 2.0	Date de révision: 18.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004512	Date de dernière parution: 24.09.2024 Date de la première version publiée: 31.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

timents environnementaux

hexan-1-ol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 8,3 ml/g
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Clopyralid:

Evaluation : Persistant, mobile et toxique (PMT).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Florasulame:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

hexan-1-ol:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de pro-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

duit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Clopyralide, Florasulame)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Clopyralide, Florasulame)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Clopyralid, Florasulam)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Clopyralid, Florasulam)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR	:	
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Remarques : Stowage category A

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui (Clopyralid, Florasulam)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la disposition spéciale 375 du IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Code	Description
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).
12	Affections professionnelles provoquées par certains dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques.
9	Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques.

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

No ICPE	Désignation de la rubrique
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

EUH450	: Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
PMT	: Persistant, mobile et toxique
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

Corteva OEL : Corteva Occupational Exposure Limit
Corteva OEL / TWA : 8-hr TWA

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
PMT	EUH450

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Code du produit: P7F-4-1 (GF-1374)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

SEKENS™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2024
2.0	18.05.2026	800080004512	Date de la première version publiée: 31.01.2024

FR / FR